

Comptes annuels 2025



SOMMAIRE

Bilan	5
<i>Bilan actif</i>	<i>6</i>
<i>Bilan passif</i>	<i>7</i>
<i>Détail des comptes actif et passif</i>	<i>8</i>
<i>Détail des comptes actif et passif moyens communs</i>	<i>12</i>
Compte de résultat	15
<i>Compte de résultat en liste</i>	<i>16</i>
Annexe au bilan.....	19
1- Principes, règles et méthodes comptables.....	20
<i>Principes généraux appliqués</i>	<i>20</i>
<i>Actif immobilisé</i>	<i>21</i>
<i>Règle de rattachement des contributions à recevoir</i>	<i>21</i>
<i>Règle de détermination des subventions à recevoir</i>	<i>21</i>
<i>Créances</i>	<i>21</i>
<i>Fonds dédiés.....</i>	<i>22</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>22</i>
<i>Règle de rattachement des charges à payer de formation</i>	<i>22</i>
<i>Excédents de trésorerie et de ressource</i>	<i>23</i>
<i>Méthode de comptabilisation des frais de gestion.....</i>	<i>23</i>
2- Informations relatives au Bilan	24
<i>Actif immobilisé.....</i>	<i>25</i>
<i>État des échéances des créances</i>	<i>26</i>
<i>Comptes de régularisation actif</i>	<i>27</i>
<i>Disponibilité nettes et valeurs mobilières de placement</i>	<i>28</i>
<i>Evolution des fonds propres</i>	<i>29</i>
<i>Provisions pour risques et charges.....</i>	<i>30</i>
<i>État des échéances des dettes</i>	<i>32</i>
<i>Comptes de régularisation passif</i>	<i>33</i>
3- Informations relatives au compte de Résultat	34
<i>Résultat de formation</i>	<i>34</i>
<i>Résultat de fonctionnement</i>	<i>35</i>
<i>Résultat financier</i>	<i>35</i>
<i>Résultat exceptionnel</i>	<i>35</i>
4- Autres informations	36
<i>Faits marquants.....</i>	<i>36</i>
<i>Abondement / Dotation</i>	<i>36</i>
<i>Effectifs, Dirigeants</i>	<i>38</i>
<i>Engagements hors bilan</i>	<i>38</i>
<i>Tableau des flux de trésorerie</i>	<i>39</i>
<i>Respect des plafonnements des frais de gestion, d'information et de mission</i>	<i>39</i>
Suivi des EFF	40
<i>Détail des réalisations de l'exercice PTP-VAE.....</i>	<i>40</i>
<i>Détail des réalisations de l'exercice TRANSCO.....</i>	<i>41</i>
<i>Détail des réalisations de l'exercice FIPU.....</i>	<i>42</i>
<i>Détail des réalisations de l'exercice PUR</i>	<i>43</i>
Evénements post clôture	44

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en euros

Bilan

- **Bilan Actif au 31/12/2025**
- **Bilan Passif au 31/12/2025**
- **Détail des comptes Actif et Passif**
- **Détail des comptes Actif Passif moyens communs**



Bilan

Bilan Actif

	Année 2025			2024
	Valeur brute	Amortissements & Provisions	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISÉ				
<u>Immobilisations</u>				
Immobilisations incorporelles	263 734	115 029	148 706	121 622
Immobilisations corporelles	33 409 631	12 446 083	20 963 547	21 659 849
Immobilisations financières	30 868		30 868	30 868
TOTAL I	33 704 232	12 561 112	21 143 120	21 812 338
CREANCES D'EXPLOITATION				
Créances au titre de PTP, TRANSCO, FIPU et PUR	107 912 074		107 912 074	73 835 025
Subventions et aides publiques à recevoir	330 000		330 000	4 795 025
Créances au titre de : -Appels à projets FC				
Autres créances	884 928	345 906	539 022	498 320
Comptes de liaison bilan	1 632 898		1 632 898	638 934
COMPTES FINANCIERS				
Placement			-	25 247 004
Disponibilités	12 718 605		12 718 605	54 517 240
Interêts courus à recevoir	663 913		663 913	2 903 993
Compte de liaison	1 027 480		1 027 480	429 945
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	120 706		120 706	230 048
TOTAL II	125 290 603	345 906	124 944 698	163 095 534
TOTAL DE L'ACTIF	158 994 836	12 907 018	146 087 818	184 907 872

Bilan Passif

	Année 2025	2024
FONDS PROPRES		
Résultat	- 15 279 019	1 442 615
Report à nouveau	25 636 814	24 194 199
Subvention d'investissement		2 340 893
TOTAL I	10 357 796	27 977 707
FONDS REPORTES ET DEDIES		
*Fonds dédiés	2 503 832	-
TOTAL II	2 503 832	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour charges de formation		
Autres provisions		
- Autres provisions de formation		
-Provisions pour risques et charges		
-Provisions pour charges de fonctionnement	2 279 986	1 856 511
TOTAL III	2 279 986	1 856 511
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes au titre des dispositifs	125 013 582	118 417 162
Fournisseurs	477 288	722 247
Fiscales & Sociales	1 840 509	2 308 323
Autres dettes	93 568	131 075
Péréquation		2 697 867
Restitution TRANSCO	860 881	29 728 101
Comptes de liaison bilan	1 632 898	638 934
EMPRUNT ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts et dettes assimilées		
Compte de liaison	1 027 480	429 945
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	130 946 205	155 073 653
TOTAL DU PASSIF	146 087 818	184 907 872



Détail Bilan actif

Détail des comptes Actif : PTP-VAE-TRANSCO

	PTP - VAE - TRANSCO		
	Valeur brute	Amort et prov	Valeur nette
<u>Actif immobilisé</u>			
Moyens communs investissement	33 704 232	12 561 112	21 143 120
<i>Sous-total I</i>	33 704 232	12 561 112	21 143 120
<u>Créances d'exploitation</u>			
* Créances au titre du PTP / VAE / TRANSCO	106 245 702	-	106 245 702
* Subventions à recevoir	330 000	-	330 000
* Appels à projets France Compt.			
* Autres créances	878 599	345 906	532 694
* Comptes de liaison Bilan	1 613 917	-	1 613 917
<i>Sous-total II</i>	109 068 218	345 906	108 722 312
<u>Comptes financiers</u>			
* Placement			
* Disponibilités	10 746 179	-	10 746 179
* Interêts débiteurs	663 913	-	663 913
* Comptes de liaison entre dispositifs	1 027 480	-	1 027 480
<i>Sous-total III</i>	12 437 571	-	12 437 571
<u>Comptes de régularisation</u>			
Charges constatées d'avance	119 944	-	119 944
<i>Sous-total IV</i>	119 944	-	119 944
TOTAL ACTIF	155 329 966	12 907 018	142 422 948

Détail des comptes Actif : FIPU & PUR

	FIPU			PUR		
	Valeur brute	Amort et prov	Valeur nette	Valeur brute	Amort et prov	Valeur nette
<u>Actif immobilisé</u>						
Moyens comm uns investissement						
<i>Sous-total I</i>	-	-	-	-	-	-
<u>Créances d'exploitation</u>						
* Créances au titre du FIPU / PUR	19 387		19 387	1 646 985		1 646 985
* Subventions à recevoir						-
* Appels à projets France Compt.						
* Autres créances	3 430		3 430	2 898		2 898
* Comptes de liaison Bilan	13 825		13 825	5 156		5 156
<i>Sous-total II</i>	36 642	-	36 642	1 655 039	-	1 655 039
<u>Comptes financiers</u>						
* Placement						
* Disponibilités	1 470 960		1 470 960	501 467		501 467
* Comptes de liaison entre dispositifs			-			-
<i>Sous-total III</i>	1 470 960	-	1 470 960	501 467	-	501 467
<u>Comptes de régularisation</u>						
Charges constatées d'avance	651		651	110		110
<i>Sous-total IV</i>	651	-	651	110	-	110
TOTAL ACTIF	1 508 253	-	1 508 253	2 156 616	-	2 156 616



Détail Bilan passif

Détail des comptes Passif : PTP-VAE-TRANSCO

	PTP - VAE - TRANSCO
Fonds propres	
*Résultat	- 15 279 019
*Report à nouveau	25 636 814
	-
*Subvention d'investissement	-
Sous-total I	10 357 796
FONDS REPORTES ET DEDIES	
*Fonds dédiés	2 503 832
Sous-total II	2 503 832
Provisions pour risques et charges	
*Autres Provisions	
*Provisions pour charges fonctionnement	2 273 783
Sous-total III	2 273 783
Dettes d'exploitation	
*Dettes au titre du PTP / VAE / TRANSCO	121 545 914
*Fournisseurs	474 277
*Dettes fiscales	504 459
*Restitution TRANSCO	860 881
*Dettes sociales	1 326 700
*Autres dettes	-
*Péréquation	-
*Comptes de liaison Bilan	1 632 898
Dettes financières	
*Banques découverts	-
*Emprunt	-
*Comptes de liaison entre dispositifs	942 411
Sous-total IV	127 287 539
TOTAL PASSIF	142 422 948

Détail des comptes Passif : FIPU & PUR

	FIPU	PUR
<u>Fonds propres</u>		
*Résultat		
*Report à nouveau		
*Subvention d'investissement		
<i>Sous-total I</i>	-	-
<u>FONDS REPORTES ET DEBIES</u>		
*Fonds dédiés		
<i>Sous-total II</i>	-	-
<u>Provisions pour risques et charges</u>		
*Autres Provisions		
*Provisions pour charges fonctionnement	5 306	897
<i>Sous-total III</i>	5 306	897
<u>Dettes d'exploitation</u>		
*Dettes au titre du FIPU / PUR	1 328 367	2 139 301
*Fournisseurs	2 576	436
*Dettes fiscales	796	135
*Dettes sociales	7 202	1 218
*Autres dettes	93 568	
*Péréquation		
*Comptes de liaison Bilan		
<u>Dettes financières</u>		
*Banques découverts		
*Emprunt		
*Comptes de liaison entre dispositifs	70 439	14 630
<i>Sous-total IV</i>	1 502 947	2 155 719
TOTAL PASSIF	1 508 253	2 156 616



Bilan moyens communs

Détail des comptes Actif moyens communs

	ACTIF		
	Valeur brute	Amort et prov	Valeur nette
Moyens Communs Investissements			
Immobilisations incorporelles	263 734	115 029	148 706
Immobilisations corporelles	33 409 631	12 446 083	20 963 547
Immobilisations financières	30 868		30 868
Total Moyens Communs Investissements	33 704 232	12 561 112	21 143 120
Moyens Communs Créances			
Créances fiscales et sociales	4 877		4 877
Créances fournisseurs	26 080		26 080
Autres créances	234 684		234 684
Autres produits divers à recevoir	-		-
Charges constatées d'avance	120 706		120 706
Total Moyens Communs Créances	386 346		386 346
Compte de liaison Moyens Communs Dettes			
Dettes PTP	1 946 131		1 946 131
Dettes TRANSCO	6 658		784
Dettes FIPU	4 114		10 580
Dettes PUR	1 090		1 763
Total compte de liaison Moyens Communs Dettes	1 957 993		1 959 258
Compte de liaison entre dispositifs	1 027 480		1 027 480
TOTAL ACTIF SECTION MOYENS COMMUNS	37 076 052	12 561 112	24 516 205

Détail des comptes Passif moyens communs

PASSIF	
	Montant
Compte de liaison Investissements	
Investissements PTP	21 143 120
<u>Total compte de liaison Investissements</u>	<u>21 143 120</u>
Compte de liaison Moyens Communs Créances	
Créances PTP	383 758
Créances TRANSCO	155
Créances FIPU	2 086
Créances PUR	348
<u>Total compte de liaison Moyens Communs Créances</u>	<u>386 346</u>
Moyens Communs Dettes	
Dettes fournisseurs	477 288
Dettes fiscales	147 434
Dettes sociales	1 334 536
Autres dettes	-
<u>Total Moyens Communs Dettes</u>	<u>1 959 258</u>
<u>Compte de liaison entre dispositifs</u>	<u>1 027 480</u>
TOTAL PASSIF SECTION MOYENS COMMUNS	24 516 205



Compte de résultat

- **Compte de résultat en liste au 31/12/2025**

	PTP - VAE - TRANSCO	FIFU	PUR	TOTAL 2025	TOTAL 2024
PRODUITS DE FORMATION					
Contributions des entreprises				-	2 174
Abondement France Compt	139 828 042	1153 651	709 071	14 1690 764	143 000 228
Subventions et aides publiques					
Région					
État	136 245			136 245	707 011
Autres	423 303		1551754	1975 056	5 666 285
Utilisation de fonds dédiés				-	-
TOTAL I - Produits de Formation	140 387 589	1 153 651	2 260 825	143 802 065	149 375 698
CHARGES DE FORMATION					
PTP					
Coûts pédagogiques	41539 319			41539 319	37 563 259
Rémunérations & charges	98 977 245			98 977 245	93 501 101
Hébergement & transport	759 760			759 760	652 430
Congés de formation					
Coûts pédagogiques				-	12 476
Rémunérations & charges				-	86 673
Hébergement & transport				-	1781
Formations hors temps de travail					
Coûts pédagogiques				-	3 442
Bilans de compétences					
Coûts pédagogiques				-	-
Rémunérations & charges				-	-
VAE					
Coûts pédagogiques				-	2 200
Rémunérations & charges				-	-
Hébergement & transport				-	-
TRANSCO					
Coûts pédagogiques	79 436			79 436	290 867
Rémunérations & charges	64 861			64 861	370 551
Hébergement & transport	- 345			- 345	573
FIFU					
Coûts pédagogiques	-	124 310	-	124 310	1307 410
Rémunérations & charges		1220 059		1220 059	1375 012
Hébergement & transport	-	12 508	-	12 508	40 115
PUR					
Coûts pédagogiques			522 608	522 608	392 029
Rémunérations & charges			1721107	1721107	384 254
Hébergement & transport			5 303	5 303	6 139
COFINANCEMENT	1551754			1551754	566 922
PEREQUATION				-	263 480
Autres charges de formation	317 307			317 307	-
Autres provisions				-	399 012
TRANSFERTS DE FONDS MUTUALISES VERSES A France Compétences					
Au titre des disponibilités excédentaires					
TOTAL II - Charges de formation	143 289 336	1 083 242	2 249 018	146 621 596	137 034 819
TOTAL III - RÉSULTAT DE FORMATION - (Total I - Total II)	2 901 746	70 409	11 807	- 2 819 530	12 340 880

	PTP - VAE - TRANSCO	FIPU	PUR	Total 2025	Total 2024
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				-	-
Produits divers de fonctionnement	43 109	224	38	43 371	-
Subvention de fonctionnement					
Au titre des appels à projets					
Autres (Cofinancement frais gestion)				-	20 000
Reprise provision de Fonctionnement	1 158 507	1 068	283	1 159 859	823 369
Utilisation des fonds dédiés	275 284			275 284	115 323
TOTAL IV - Produits de Fnent	1 476 900	1 293	321	1 478 514	958 693
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
Charges de fonctionnement					
Achats, charges externes	4 072 559	21 838	3 694	4 098 091	4 655 206
Impôts et taxes	873 842	4 746	803	879 390	893 598
Charges de personnel	7 166 945	38 921	6 583	7 212 450	7 310 819
Cotisation FC	164 067	891	151	165 109	164 679
Dotations aux amortissements	1 021 142			1 021 142	919 964
Dotations aux provisions	1 308 836	5 306	897	1 315 039	1 360 900
Autres charges	380 305			380 305	-
TOTAL V - Charges de Fnent	14 987 697	71 702	12 128	15 071 526	15 305 166
TOTAL VI - RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT (Total IV - Total V)	- 13 510 796	- 70 409	- 11 807	- 13 593 012	- 14 346 474
TOTAL VII - RÉSULTAT D'ACTIVITÉ (Total III + Total VI)	- 16 412 543	-	-	- 16 412 543	- 2 005 594
<i>TOTAL VIII - Produits financiers</i>	1 133 524	-	-	1 133 524	2 881 406
<i>TOTAL IX - Charges financières</i>	-	-	-	-	-
TOTAL X - RÉSULTAT FINANCIER (Total VIII - Total IX)	1 133 524	-	-	1 133 524	2 881 406
<i>TOTAL XI - Produits exceptionnels</i>	-	-	-	-	710 538
<i>TOTAL XII - Charges exceptionnelles</i>	-	-	-	-	143 735
TOTAL XIII - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (Total XI - Total XII)	-	-	-	-	566 803
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Total VII + Total X + Total XIII)	- 15 279 019	-	-	- 15 279 019	1 442 615
TOTAL Produits	142 998 014	1 154 944	2 261 146	146 277 858	153 926 335
TOTAL Charges	158 277 033	1 154 944	2 261 146	161 556 877	152 483 720



Annexes du Bilan

- **Principes, règles et méthodes comptables**
- **Informations relatives au Bilan**
- **Informations relatives au compte de Résultat**
- **Autres informations**



Principes, règles et méthodes comptables

- **Principes généraux appliqués**
- **Actif immobilisé**
- **Règle de rattachement des contributions à recevoir**
- **Règle de détermination des subventions à recevoir**
- **Créances**
- **Fonds propres**
- **Provisions pour risques et charges**
- **Règle de rattachement des charges à payer de formation**
- **Méthode de calcul des excédents de trésorerie**
- **Méthode de comptabilisation des frais de gestion**

Principes généraux appliqués

Les comptes annuels de Transitions Pro Île-de-France ont été établis conformément aux prescriptions de l'arrêté du 26 décembre 2023 portant homologation des règlements de l'Autorité des Normes Comptables dont les règlements N° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et N°2023-07 relatif aux comptes annuels des organismes paritaires de la formation professionnelle et de France compétences.

Changement de présentation – Règlement ANC 2022-06

Le règlement de l'ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a notamment pour effet :

- L'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique du transfert de charges ;
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Ce nouveau règlement n'a pas entraîné de changement significatif dans les méthodes comptables appliquées par l'association.

L'arrêté du 16 décembre 2019 porte agrément de la Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale nommée association Transitions Pro de la région Île de France en application de l'article L.6323-17-6.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément à la réglementation, les comptes annuels sont présentés par section comptable.

Depuis l'exercice 2025, la présentation des dispositifs PTP, VAE et TRANSCO est regroupée sous une même section.

Les dettes relatives aux anciens dispositifs (CIF CDI, CIF CDD) ont été transférées sur le dispositif PTP. Les flux entre dispositifs sont ainsi identifiés en annexe par une colonne « Transfert ».

Actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition comprenant le prix d'achat et les frais accessoires ou à leur coût de production et dans le respect du règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

La comptabilisation des amortissements est réalisée dans le respect des règlements CRC 2002-10 de décembre 2002 et 2003-07 du 12 décembre 2003 sur la définition des actifs amortissables et sur la notion de plan d'amortissement. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévisible d'utilisation réelle du bien.

Dès lors, Transitions Pro Île-de-France a retenu les durées d'utilisation suivantes :

- 3 à 5 ans pour les logiciels informatiques
- 5 ans pour les matériels de bureau
- 8 ans pour la refonte du site Internet
- 6 à 7 ans pour le mobilier de bureau
- 5 à 15 ans pour les agencements
- 3 à 5 ans pour le matériel informatique

Le prix d'achat (prix d'acquisition hors terrain plus frais accessoires) de l'immeuble acquis en mars 2007 a fait l'objet d'une ventilation par composants, avec une répartition de :

- 56% pour le gros œuvre
- 12% pour les ascenseurs
- 28% pour la charpente couverture
- 4% pour les agencements

La durée d'amortissement pour chaque composant est respectivement de 40 ans, 30 ans, 15 ans, 10 ans.

Les acquisitions sont constatées sur le dispositif PTP.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage devient inférieure au coût d'acquisition.

Règle de rattachement des contributions à recevoir

Dans le respect du plan comptable applicable, les contributions à recevoir au titre de l'année 2025 ont été rattachées à l'exercice.

Règle de détermination des subventions à recevoir

Autres subventions

Les aides financières prévues dans le cadre des conventions conclues entre Transitions Pro et les organismes financeurs (FSE, État, Conseils régionaux...) sont rapportées en produits en fonction des caractéristiques spécifiques à chaque convention de financement et en fonction de la certitude de perception de celles-ci.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Dans l'hypothèse où la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptabilisée, une provision pour dépréciation est constatée à due concurrence.

Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture d'un exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ». Leur mode de comptabilisation est traité aux articles 131-1 à 131-4 du règlement n°2018-06 de l'ANC.

La part de la subvention de transformation initialement enregistrée dans les fonds propres au titre des subventions d'investissement, et qui fait l'objet d'une reprise au rythme des amortissements des travaux réalisés, a été reclassée en fonds dédiés pour son montant net. Les reprises correspondantes sont comptabilisées au résultat dans le compte « utilisation des fonds dédiés ».

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques de non utilisation de subventions à recevoir

Elles correspondent au risque éventuel de ne pas utiliser une subvention à recevoir constatée dans le cadre des accords conclus avec nos partenaires.

Provision pour risques relative à un contentieux formation

Le dispositif CIF étant éteint et n'ayant plus les fonds suffisants pour couvrir la provision pour risques de 250 000 € relative à un contentieux avec un bénéficiaire, celle-ci a été repositionnée sur la section comptable du dispositif PTP qui devra supporter la sortie de trésorerie le cas échéant.

Règle de rattachement des charges à payer de formation

Le financement par les CPIR des actions de formation réalisées constitue une charge de l'exercice de réalisation de la formation.

Les engagements de formation minorés d'un taux de décote statistique et des décaissements réalisés sur l'année sont comptabilisés en charges à payer pour chaque dispositif.

Prescription des dossiers de formation

Il est décidé à partir de 2024, dans le respect du guide PTP, de clôturer 1 an après la date de fin de formation les dossiers ayant fait l'objet de plusieurs relances sans qu'il y ait eu de réponse (prescription légale de 5 ans).

Au 31/12/2025, compte tenu des annulations réelles constatées et des soldes d'EFF :

Tous dispositifs :

- A partir de N-4 n'est conservé en charges à payer que 10% du stock d'EFF.
- Avant N-4, le taux de décote est estimé statistiquement par dispositif et ajusté en fonction du réalisé.

PTP :

- De retenir en charge à payer 10% des EFF bruts pour les millésimes 2019, 2020 et 2021.
- De retenir un taux de décote de 14% pour les millésimes 2022 et 2023, avec un ajustement des charges à payer dans ce sens.
- De retenir un taux de décote de 14,5% pour les millésimes 2024 et 2025 avec un ajustement des charges à payer 2024.

TRANSCO :

- De maintenir le taux de décote du millésime 2022 à 15 %
- De retenir un taux de décote de 9% pour le millésime 2023, avec un ajustement des charges à payer dans ce sens
- De maintenir le taux de décote du millésime 2024 à 7%
- De fixer un taux de décote de 7% pour le millésime 2025

PUR et FIPU

Compte tenu, à la demande de France Compétences, d'un ajustement mensuel des annulations du mois M-1 sur les dotations France Compétences du mois M, le taux de décote des dispositifs PUR et FIPU est nul (0%)

Excédents de trésorerie et de ressource

Rappel du mode de calcul

Article R6332-27 - Version en vigueur depuis le 01 janvier 2023 - Modifié par Décret n°2022-956 du 29 juin 2022 - art. 1 - modifié par Décret n° 2025-558 du 21 juin 2025

Les fonds propres de chaque section comptable dédiée à l'alternance ou au plan de développement des compétences ne peuvent excéder, au 31 décembre de l'année, dix pour cent des produits de formation comptabilisés sur chaque section au cours de l'exercice.

« Les disponibilités dont un opérateur de compétences peut disposer à cette même date au titre de ces actions ne peuvent excéder le tiers des charges comptabilisées au cours du dernier exercice clos, déduction faite des dotations aux amortissements et des provisions autres que celles relatives à un contentieux engagé avec un organisme de formation. ».

Pour l'année 2025, le taux mentionné au premier alinéa de l'article R. 6332-27 du code du travail, dans sa rédaction issue du présent décret, est fixé à quinze pour cent.

Article R6332-28 - Modifié par Décret n°2018-1209 du 21 décembre 2018 - art. 1

Les disponibilités au 31 décembre sont constituées par les montants figurant aux comptes de placement, de banque et de caisse, tels que définis par le plan comptable prévu à l'article R. 6332-35. Les placements sont toutefois appréciés à leur valeur liquidative.

Article R6332-29 - Version en vigueur depuis le 01 janvier 2019 - Modifié par Décret n°2018-1209 du 21 décembre 2018 - art. 1

Les excédents résultant de l'application de l'article R. 6332-27 sont reversés à France compétences avant le 30 avril de l'année suivant la clôture de l'exercice.

Pour l'exercice 2025, il n'est pas constaté d'excédent de trésorerie (dispositif PTP).

Disponibilités PTP au 31/12/2025 (A) =	10 126 703 €
Charges de l'année hors amortissements et provisions =	155 100 201 €
1/3 des charges de l'année (B) =	51 700 067 €
Excédent de trésorerie (A - B > 0) =	Néant

Pour l'exercice 2025, il n'est pas constaté d'excédent de ressources (dispositif PTP).

Fonds propres PTP au 31/12/2025 (A) =	8 443 203 €
Produits de formation de l'année =	140 251 345 €
15% des produits de formation de l'année (B) =	21 037 702 €
Excédent de ressource (A - B > 0) =	Néant

Méthode de comptabilisation des frais de gestion

Les frais de gestion, hors frais spécifiques, sont imputés sur l'activité PTP.

Les frais de gestion TRANSCO, PUR et FIPU étant plafonnés, la répartition des frais de gestion est calculé à la fois selon ces plafonds, et selon des clés de répartition calculées en fonction des engagements et décaissements sur chaque dispositif.

Ces calculs sont utilisés pour valoriser les dépenses de fonctionnement communes aux différents dispositifs et pour permettre le suivi de la trésorerie par dispositif (PTP, TRANSCO, PUR, FIPU).



Informations relatives au Bilan

- **Actif immobilisé**
- **État des échéances des créances**
- **Comptes de régularisation actif**
- **Disponibilités nettes et valeurs mobilières de placement**
- **Fonds propres**
- **Provisions pour risques & charges**
- **État des échéances des dettes**
- **Comptes de régularisation**

Passif

- **Autres tableaux**

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Tableau des amortissements

Tableau de ventilation des amortissements

IMMOBILISATIONS en €	Valeur brute en début d'exercice	Virement de poste à poste	Augmentation de l'exercice	Diminution	Valeur brute en fin d'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>	508 254	-	78 394	322 913	263 734
Immob incorp informatique	448 312	138 336		322 913	263 734
Immob. incorp. en cours	7 680	- 7 680			-
Avances Immob incorp en cours	52 262	- 130 656	78 394		-
<u>Immobilisations corporelles</u>	34 114 927	-	362 897	1 068 193	33 409 631
Terrains	8 253 421				8 253 421
Constructions	20 587 467		802		20 588 269
Agencements, instal.	3 122 176	232 336	65 839	204 656	3 215 696
Matériels de bureau	301 046		9 485	223 876	86 655
Matériels informatiques	920 181		12 512	522 042	410 652
Mobiliers de bureau	930 635		41 922	117 619	854 938
Immob. corp. en cours					-
Avances Immob corp en cours		- 232 336	232 336		-
<u>Immobilisations financières</u>	30 868	-	-	-	30 868
Prêts au personnel					-
Dépôts et caut.	30 868				30 868
TOTAL	34 654 048	-	441 291	1 391 107	33 704 232

AMORTISSEMENTS en €	Valeur brute en début d'exercice	Virement de poste à poste	Augmentation de l'exercice	Diminution	Valeur brute en fin d'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>	386 632	-	51 310	322 913	115 029
Immob incorp informatique	386 632		51 310	322 913,37	115 029
<u>Immobilisations corporelles</u>	12 455 078	-	969 832	978 827	12 446 083
Constructions	10 492 708		598 421		11 091 128
Agencements, installations	541 562		215 332	120 242	636 652
Matériels de bureau	301 046		1 311	223 876	78 481
Matériels informatiques	795 263		45 702	517 090	323 875
Mobiliers de bureau	324 499		109 067	117 619	315 947
TOTAL	12 841 710	-	1 021 142	1 301 740	12 561 112

Ventilation des dotations aux amortissements en €	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
<u>Immobilisations incorporelles</u>	51 310	-	-
Immob incorp informatique	51 310		
<u>Immobilisations corporelles</u>	969 832	-	-
Constructions	598 421		
Agencements, installations	215 332		
Matériels de bureau	1 311		
Matériels informatiques	45 702		
Mobiliers de bureau	109 067		
TOTAL	1 021 142	-	-

État des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
PTP			
Autres immobilisations financières	30 868		30 868
Créances collecte à recevoir	106 245 702	106 245 702	
Subventions et aides publiques à recevoir	330 000	330 000	
Autres créances :			
* Créances fiscales et sociales	7 137	7 137	
* Créances fournisseurs	25 904	25 904	
* Autres créances	840 044	574 265	265 779
*Comptes de liaison bilan	-	-	
Charges constatées d'avance	119 892	119 892	
Sous-total PTP	107 599 547	107 302 901	296 646
TRANSCO			
Autres immobilisations financières	-	-	
Créances collecte à recevoir	-	-	
Subventions et aides publiques à recevoir	-	-	
Autres créances :			
* Créances fiscales et sociales	2	2	
* Créances fournisseurs	11	11	
* Autres créances	5 501	5 501	
*Comptes de liaison bilan	1 613 917	1 613 917	
Charges constatées d'avance	52	52	
Sous-total TRANSCO	1 619 483	1 619 483	-
FIPU			
Autres immobilisations financières	-	-	
Créances collecte à recevoir	19 387	19 387	
Subventions et aides publiques à recevoir		-	
Autres créances :			
* Créances fiscales et sociales	26	26	
* Créances fournisseurs	141	141	
* Autres créances	3 263	3 263	
*Comptes de liaison bilan	13 825	13 825	
Charges constatées d'avance	651	651	
Sous-total FIPU	37 293	37 293	-
PUR			
Autres immobilisations financières	-	-	
Créances collecte à recevoir	95 231	95 231	
Subventions et aides publiques à recevoir		-	
Cofinancement	1 551 754	1 551 754	
Autres créances :			
* Créances fiscales et sociales	4	4	
* Créances fournisseurs	24	24	
* Autres créances	2 870	2 870	
*Comptes de liaison bilan	5 156	5 156	
Charges constatées d'avance	110	110	
Sous-total PUR	1 655 149	1 655 149	-
TOTAL	110 911 473	110 614 826	296 646

Comptes de régularisation actif

Produits à recevoir

	Exercice 2025	Exercice 2024
PTP		
Collecte à recevoir	106 245 702	73 683 176
Subventions et aides publiques à recevoir		
*AGEFIPH	330 000	759 250
*FONDS EUROPEENS FSE+		3 990 117
*OPCO		45 658
Autres créances :		
* Autres produits divers à recevoir		
Sous-total PTP	106 575 702	78 478 201
TRANSCO		
Collecte à recevoir		
Subventions et aides publiques à recevoir		
Autres créances :		
* Autres produits divers à recevoir		
Sous-total TRANSCO	-	-
FIPU		
Collecte à recevoir	7 335	58 936
Subventions et aides publiques à recevoir		
Autres créances :		
* Autres produits divers à recevoir	12 052	3 984
Sous-total FIPU	19 387	62 920
PUR		
Collecte à recevoir	90 000	22 000
Subventions et aides publiques à recevoir		
Cofinancement	1 551 754	66 182
Autres créances :		
* Autres produits divers à recevoir	5 231	747
Sous-total PUR	1 646 985	88 929
TOTAL	108 242 074	78 630 049

Disponibilités nettes et valeurs mobilières de placement

Disponibilités totales

	Comptes bancaires Caisse	intérêts courus à recevoir	Comptes de liaison	TOTAL
PTP	10 405 201	663 913	- 942 411	10 126 703
TRANSCO	340 978		1 027 480	1 368 458
FIPU	1 470 960		- 70 439	1 400 521
PUR	501 467		- 14 630	486 837
TOTAL	12 718 605	663 913	0	13 382 518

Détail des comptes bancaires

	PTP	TRANSCO	FIPU	PUR	TOTAL
BNP	7 788 114	-	-	-	7 788 114
SOCIETE GENERALE	3 280 926	340 978	1 470 960	501 467	5 594 330
CAISSE	74				74
TOTAL	11 069 114	340 978	1 470 960	501 467	13 382 518

Détail des comptes de liaison

	PTP	TRANSCO	PTP-FIPU	PUR-C2P	TOTAL
Compte de liaison	- 942 411	1 027 480	- 70 439	- 14 630	0
TOTAL	- 942 411	1 027 480	- 70 439	- 14 630	0

Evolution des fonds propres

Ils sont constitués :

- du report à nouveau,
- du résultat de l'exercice,
- Des fonds dédiés

PTP - TRANSCO					
	à l'ouverture	+	-	reclassement	à la clôture
RESULTAT COMPTABLE	1 442 615	- 15 279 019	1 442 615	-	15 279 019
RAN	24 194 199	1 442 615			25 636 814
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	2 340 893			- 2 340 893	-
TOTAL FONDS PROPRES	27 977 707	- 13 836 404	1 442 615		10 357 795
	à l'ouverture	+	consommation	reclassement	à la clôture
FONDS DEDIES	-	438 223	275 284	2 340 893	2 503 832
TOTAL FONDS DEDIES	-	438 223	275 284		2 503 832

Provisions pour risques & charges

PTP / TRANSCO

		Montants en début d'exercice	Dotations	Reprises	Transfert	Montants en fin d'exercice
FORMATION						
Provisions						
Charges de formation						
Autres provisions		399 012				399 012
						-
Litiges						-
TOTAL FORMATION		399 012	-	-		399 012
FONCTIONNEMENT						
Provisions pour risques et charges						
Autres provisions	Indemnités de fin de carrière	745 348	976 971	745 348		976 971
	Risques					-
	Autres litiges				250 000	250 000,00
	Autres	460 800	187 000			647 800
Sous-total I		1 206 148	1 163 971	745 348	250 000	1 874 771
Provisions pour dépréciation						
Immobilisations						-
Autres créances		233 895	144 865	413 159	380 305	345 906
Autres provisions						-
Sous-total II		233 895	144 865	413 159	380 305	345 906
TOTAL FONCTIONNEMENT		1 440 043	1 308 836	1 158 507	630 305	2 220 677
TOTAL GENERAL		1 839 055	1 308 836	1 158 507	630 305	2 619 688
Dont dotations, reprises et autres mvts						
	Activité	399 012				399 012
	Exploitation	1 440 043	1 308 836	1 158 507	630 305	2 220 677
	Exceptionnelles	-				-

Provisions pour risques & charges

PUR - FIPU

		Montants en début d'exercice	Dotations	Reprises	Montants en fin d'exercice
FORMATION					
Provisions					
Charges de formation					
<i>Autres provisions</i>					-
					-
<i>Litiges</i>					-
TOTAL FORMATION		-	-	-	-
FONCTIONNEMENT					
Provisions pour risques et charges					
<i>Autres provisions</i>	<i>Indemnités de fin de carrière</i>	1 351	6 203	1 351	6 203
	<i>Risques</i>				-
	<i>Autres litiges</i>				-
	<i>Autres</i>				-
Sous-total I		1 351	6 203	1 351	6 203
Provisions pour dépréciation					
<i>Immobilisations</i>					-
<i>Autres créances</i>					-
<i>Autres provisions</i>					-
Sous-total II		-	-	-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT		1 351	6 203	1 351	6 203
TOTAL GENERAL		1 351	6 203	1 351	6 203
Dont dotations, reprises et autres mvts					
	<i>Activité</i>				-
	<i>Exploitation</i>	1 351	6 203	1 351	6 203
	<i>Exceptionnelles</i>				-

État des échéances des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Au-delà
PTP				
Dettes au titre du PTP	121 334 712	121 334 712		
Dettes fournisseurs	474 071	474 071		
<i>* Fournisseurs</i>	338 145	338 145		
<i>* Fournisseurs factures non parvenues</i>	135 926	135 926		
Dettes fiscales	504 396	504 396		
Dettes sociales	1 326 126	1 326 126		
Autres dettes		-		
Péréquation		-		
Comptes de liaison bilan	1 632 898	1 632 898		
Sous-total PTP	125 272 202	125 272 202	-	
TRANSCO				
Dettes au titre du TRANSCO	211 202	211 202		
Dettes fournisseurs	205	205		
<i>* Fournisseurs</i>	146	146		
<i>* Fournisseurs factures non parvenues</i>	59	59		
Dettes fiscales	860 944	860 944		
<i>* Dettes fiscales</i>	63	63		
<i>* Dettes fiscales TRANSCO</i>	860 881	860 881		
Dettes sociales	574	574		
Autres dettes		-		
Péréquation		-		
Comptes de liaison bilan		-		
Sous-total TRANSCO	1 072 925	1 072 925	-	
FIPU				
Dettes au titre du FIPU	1 328 367	1 328 367		
Dettes fournisseurs	2 576	2 576		
<i>* Fournisseurs</i>	1 837	1 837		
<i>* Fournisseurs factures non parvenues</i>	738	738		
Dettes fiscales	796	796		
Dettes sociales	7 202	7 202		
Autres dettes	93 568	93 568		
Péréquation		-		
Comptes de liaison bilan		-		
Sous-total FIPU	1 432 508	1 432 508	-	
PUR				
Dettes au titre du PUR	2 139 301	2 139 301		
Dettes fournisseurs	436	436		
<i>* Fournisseurs</i>	311	311		
<i>* Fournisseurs factures non parvenues</i>	125	125		
Dettes fiscales	135	135		
Dettes sociales	1 218	1 218		
Autres dettes		-		
Péréquation		-		
Comptes de liaison bilan		-		
Sous-total PUR	2 141 089	2 141 089	-	
TOTAL	129 918 725	129 918 725	-	-

Comptes de régularisation passif

Charges à payer

	Exercice 2025	Exercice 2024
PTP		
Charges à payer :	121 334 712	114 602 018
PTP	119 564 622	114 000 749
VAE	218 336	515 087
Cofinancement PUR	1 551 754	86 182
Fournisseurs factures non parvenues	135 926	379 752
Dettes fiscales	504 396	1 052 366
Dettes sociales	944 589	839 992
Autres dettes : Autres charges à payer		128 921
Péréquation		
Sous-total PTP	122 919 622	117 003 049
TRANSCO		
Charges à payer :	211 202	459 921
TRANSCO	211 202	459 921
Fournisseurs factures non parvenues	59	285
Dettes fiscales	860 944	29 730 548
CAP	63	2 447
Restitution TRANSCO	860 881	29 728 101
Dettes sociales	409	1 953
Autres dettes : Autres charges à payer		242
Sous-total TRANSCO	1 072 614	30 192 949
CIF		
Charges à payer :	-	10 578
FHTT		10 578
Autres dettes : Autres charges à payer		1 723
Péréquation		263 480
Sous-total CIF	-	275 782
FIPU		
Charges à payer :	1 328 367	2 589 751
FIPU	1 328 367	2 589 751
Fournisseurs factures non parvenues	738	176
Dettes fiscales	796	1 512
Dettes sociales	5 132	1 207
Autres dettes : Autres charges à payer	93 568	149
Sous-total FIPU	1 428 602	2 592 795
PUR		
Charges à payer :	2 139 301	754 894
PUR-C2P	2 139 301	754 894
Fournisseurs factures non parvenues	125	47
Dettes fiscales	135	401
Dettes sociales	868	320
Autres dettes : Autres charges à payer		40
Sous-total PUR	2 140 428	755 700
TOTAL	127 561 266	150 820 275



Informations relatives au compte de résultat

- Le résultat de formation
- Le résultat de fonctionnement
- Le résultat financier
- Le résultat exceptionnel

Résultat de formation

Les produits de formation sont principalement constitués par :

- L'abondement de France Compétences et la subvention Transco 98,6%
- Les subventions OPCO, cofinancement PTP / PUR 1,4%

Abondement FC	PTP	TRANSCO	PUR	FIPU	TOTAL
Montant reçu en 2025	33 582 340	317 671	613 840	1 227 832	35 741 683
Montant à recevoir au titre 2025	106 245 702	-	95 231	- 74 181	106 266 752
Abondement FC/Etat au cpte de résultat	139 828 042	317 671	709 071	1 153 651	142 008 434

Les charges de formation sont constituées par :

- les charges au titre du financement des formations = 98,7 %
- Subvention TRANSCO non consommée
- cofinancement du PTP vers le dispositif PUR

Ces produits et ces charges conduisent à un résultat de formation de - 2 819 530 €.

Résultat de fonctionnement

Les charges de fonctionnement sont constituées notamment des autres achats et charges externes (27,2%) et des charges de personnel (47,9%).

Le résultat de fonctionnement est de -13 593 012 €.

Résultat financier

Les produits financiers sont constitués des intérêts acquis sur comptes rémunérés (comptes sur livret et comptes à terme) minorés de l'impôt à 24% auquel est soumis ce type de produits financiers.

Les charges financières sont nulles en 2025.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est nul en 2025, en lien avec l'application du règlement ANC n°2022-06 applicable à compter du 1er janvier 2025.

Détail des produits et charges exceptionnels

néant



Autres informations

- **Faits marquants**
- **FC : Fonds reçus et abondement**
- **Effectifs, Dirigeants**
- **Engagements hors bilan**
- **Tableau des flux de trésorerie**
- **Respect des plafonnements des frais de gestion, d'information et de mission**
- **Évènements post clôture**

Faits marquants

Nouvelles modalités de versement de la dotation PTP

Le décret du 21/06/2025 et la circulaire France Compétences du 22/09/2025, modifient les modalités de versement de la dotation annuelle au titre du dispositif PTP.

Auparavant répartie en quatre versements trimestriels (avril, juillet, octobre et janvier), la dotation annuelle est désormais versée mensuellement, sur la base d'une estimation de besoin de trésorerie établie sur deux mois glissants.

La 1^{re} estimation a été effectuée début octobre, calculée sur la base de la trésorerie au 30/09/2025, avec une estimation du besoin de trésorerie au 30/11/2025.

La trésorerie étant estimée positive au 30/11/2025, aucun versement de la dotation 2025 n'a eu lieu pour ce mois.

Reversement obligatoire au titre des anciens dispositifs CIF

Au 31/12/2025 le dispositif CIF est éteint et le compte bancaire soldé.

Information au titre de l'impact du conflit en Ukraine sur l'activité de Transitions pro IDF

Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux états ont une incidence sur l'économie mondiale. A la date de clôture des comptes, cet événement n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine de l'association, ni sur sa situation financière ou ses résultats. A ce jour, nous ne sommes pas en mesure d'anticiper les difficultés que pourraient rencontrer Transitions Pro IDF.

Règlement ANC n°2022-06

1^{er} exercice d'application.

Abondement / Dotation

Abondements France Compétences

Dispositif PTP

Une enveloppe prévisionnelle CPF de transition professionnelle au titre de l'exercice 2025 a été allouée à Transitions Pro IDF par courrier du 02 décembre 2024 ; le montant de cette enveloppe est de 132 502 161 €, montant correspondant par mesure de prudence à 95% du montant estimé par France Compétences. Par courrier du 03 décembre 2025, le montant définitif de la dotation est fixé à 139 828 042 €.

Les montants encaissés en 2026 et ceux restant à encaisser ont été inscrits au compte de résultat en produit à recevoir pour 106,2 M€.

À fin avril 2026, un montant de 80,0 M€ a été versé à Transitions Pro IDF, sur l'enveloppe totale de 139,8 M€ au titre de l'abondement FC 2025.

Dispositif VAE

La prise en charge du dispositif VAE a été interrompue sur l'ensemble de l'année 2025.

A la clôture de l'exercice, nous sommes dans l'attente de parution du décret fixant les modalités de prise en charge de ce dispositif par Transitions Pro IDF pour l'année 2026.

Dispositifs FIPU et PUR

Par courrier du 19 décembre 2024 est alloué à Transitions Pro IDF pour l'année 2025 :

- Une enveloppe de 10 781 946 € au titre du dispositif FIPU.
- Une enveloppe de 1 266 879 € au titre du PUR (C2P). Ce montant est une estimation et les engagements dépassant la dotation communiquée font l'objet d'un refinancement par France compétences.

Le versement de ces dotations est effectué chaque mois sur la base du montant engagé le mois précédent. Les frais de gestion sont versés trimestriellement sur la base des décaissements réalisés.

Abondement DGEFP

Dispositif « Transitions Collectives »

L'état attribue, via des conventions périodiques, des dotations à Transitions Pro IDF afin de lui permettre de mettre en œuvre les instructions relatives au déploiement du dispositif « Transitions collectives ».

Le dispositif se décline en 2 volets : Transitions collectives-Transco et Transitions collectives-Congé de mobilité.

Une convention pour les exercices 2021-2022 a été signée le 01/06/2021 par l'état et Transitions Pro IDF, et modifiée par un avenant signé le 26/04/2022. Par cette convention, l'état attribue une dotation de 64 446 080 € à Transitions Pro IDF. Les parcours de transitions collectives devront être engagés par l'association Transitions Pro au plus tard au 31 décembre 2022. Un versement de 50% de la subvention a été versé, soit 32,2M€. Après établissement du bilan définitif, le montant non consommé de la subvention versée (32,2M€) a été reversé à l'état, soit un montant de 29,4M€.

Une convention pour l'exercice 2023 a été signée le 23/09/2023 par l'état et Transitions pro IDF.

Par cette convention, l'état attribue une dotation de 2 600 000 € à Transitions Pro IDF.

Les parcours de transitions collectives devront être engagés par l'association Transitions Pro au plus tard au 31 décembre 2023.

A la date de clôture des comptes, le montant des fonds reçus se porte à 1,3 M€ et le montant non consommé de la subvention versée est de 0,4 M€.

Après établissement du bilan définitif, le montant final non consommé de la subvention sera reversé à l'état.

Une convention pour l'exercice 2024 a été signée le 10/06/2024 par l'état et Transitions Pro IDF, et modifiée par un avenant signé le 30/09/2024.

Par cette convention, l'état attribue une dotation de 1 402 243 € à Transitions Pro IDF.

Les parcours de transitions collectives devront être engagés par l'association Transitions Pro au plus tard au 31 décembre 2024.

A la date de clôture des comptes, le montant des fonds reçus se porte à 1,1 M€ et le montant non consommé de la subvention versée est de 0,3 M€.

Après établissement du bilan définitif, le montant final non consommé de la subvention sera reversé à l'état.

Une convention pour l'exercice 2025 a été signée le 16/07/2025 par l'état et Transitions Pro IDF.

Par cette convention, l'état attribue une dotation de 654 401 € à Transitions Pro IDF.

Les parcours de transitions collectives devront être engagés par l'association Transitions Pro au plus tard au 31 décembre 2025.

A la date de clôture des comptes, le montant des fonds reçus se porte à 0,3 M€ et le montant non consommé de la subvention versée est de 0,2 M€.

Après établissement du bilan définitif, le montant final non consommé de la subvention sera reversé à l'état.

La prise en charge du dispositif TRANSCO ne sera pas reconduite.

Effectifs, Dirigeants

Effectifs

Les effectifs sont calculés en Équivalents Temps Plein.
L'effectif salarié moyen CDI/CDD en « Équivalents Temps Plein » sur l'exercice 2025 est de 100,66 personnes dont :

- 79,99 en CDI
- 12,92 en CDD
- 7,76 en contrat d'apprentissage

Dirigeants

Le montant des rémunérations chargées allouées au titre de l'exercice 2025 aux membres du Comité de Direction de Transitions Pro Île-de-France est de : 717,5 K€.

Engagements hors bilan

PTP

Par courrier du 5 décembre 2025, France compétences a fixé une enveloppe prévisionnelle CPF de transition professionnelle au titre de l'exercice 2026 d'un montant de 137 993 310 €.

Conventions

Organisme partenaire	Type de convention	Montants total des dossiers susceptibles d'entrer dans le champ d'application des conventions pour l'année 2025
AFDAS	financière	1 700 000
FPETT	financière	0
OPCO SANTE	financière	2 600 000
UCANSS	financière	659 000
UNIFORMATION	financière	109 000
AGEFIPH	Partenariat	
AKTO	Partenariat	
AMET	Partenariat	
ANEM	Partenariat	
ANLCI	Partenariat	
APEC	Partenariat	
CAP EMPLOI	Partenariat	
CMA Ile-de-France	Partenariat	
GRAFIE	Partenariat	
OCAPIAT	Partenariat	
OPCO EP	Partenariat	
RESEAU DES MISSIONS LOCALES	Partenariat	
UNIFORMATION	Partenariat	
AFPA	Partenariat	
AFTRAL	Partenariat	
CD CONSEIL	Partenariat	
CFPTS	Partenariat	
FAC HOTEL	Partenariat	
GEFI	Partenariat	
GEFOR	Partenariat	
GRETA	Partenariat	
IFEBAT	Partenariat	
IFOCOP	Partenariat	
NEXTFORMATION	Partenariat	
OCLOCK	Partenariat	
PROMOTRANS	Partenariat	

Tableau des flux de trésorerie

		PTP	TRANSCO	CIF	FIPU	PUR
DISPONIBILITES DEBUT		46 551 022,00	32 684 229	260 215	2 511 246	661 526
RESSOURCES	Contributions	107 265 516			1 290 752	636 587
	Subventions Etat		317 671			
	Subvention AGEFIPH	429 250				
	Fonds Européens / Etat	3 990 117				
	Cofinancement	469 771			15 566	70 616
	Produits financiers	2 594 527				
	Réaffectation produits financiers période ant.	784 718				
	Emprunt					
EMPLOIS	Autres	244 592	20 106	3 265	165	31
	FLUX ENTRANTS	115 778 491	337 777	3 265	1 306 483	707 234
	Investissements	609 277				
	Actions formation	136 021 625	375 755		2 346 652	870 089
	FC (Cotis, excédents....)	2 161 273	29 365 953	263 480		
	Fonctionnement	13 112 200	3 968		70 556	11 834
	Cofinancement PTP	86 182				
	Réaffectation produits financiers période ant.		784 718			
	Autres	212 253	1 123 154			
	FLUX SORTANTS	152 202 810	31 653 548	263 480	2 417 208	881 923
DISPONIBILITES FIN		10 126 703	1 368 458	(0)	1 400 521	486 837
DONT COMPTE DE LIAISON		(942 411)	1 027 480		(70 439)	(14 630)

Respect des plafonnements des frais de gestion, d'information et de mission

Méthode retenue pour la détermination de la répartition analytique

Les frais de gestion sont répartis en fonction des effectifs affectés par service (Accompagnement des salariés, Information des salariés, Gestion administrative des dossiers, Contrôle qualité) et des fonctions support répartis sur l'ensemble des services.

Les remboursements de frais de déplacement de séjour et de restauration sont affectés par nature.

Tableau des charges par destination et respect des plafonnements pour le dispositif PTP

Taux de consommation des frais de gestion = 99,3%

Somme gérées		139 828 042	Concours de France compétences (Compte de résultat)			
PTP en euros	FRAIS DE GESTION					TOTAL
	Transport, hébergement, restauration des représentants paritaires	Frais d'information des salariés	Instruction et suivi des projets de transition professionnelle et des projets mentionnés au 2° du II de l'article L.5422-1	Frais liés au suivi de la mise en œuvre du CEP sur le territoire régional	Frais engagés pour le contrôle qualité des formations dispensées	
Résultat de fonctionnement	- 19 717		-13 487 111			- 13 506 828
PLAFONNEMENTS COM						13 605 268
DIFFERENTIEL						98 440
TAUX DE LA COM PLAFONNE						9,73%



Suivi des EFF au 31/12/2025

EFF PTP-VAE

TABEAU DE SUIVI DU RESTANT A FINANCER PAR MILLESIME PTP-VAE	Antérieurs	2024	2025	TOTAL
Montant à financer à l'ouverture de l'exercice	28 869 700	125 507 501		154 377 201
Engagements et compléments de l'exercice	155 715	105 809	160 493 476	160 755 000
Total I	29 025 415	125 613 310	160 493 476	315 132 201
Charges de formation décaissées au cours de l'exercice	11 190 007	91 318 036	33 528 336	136 036 378
Annulations de l'exercice	8 310 735	9 271 832	3 587 229	21 169 797
Total II	19 500 742	100 589 868	37 115 564	157 206 175
Montant restant à financer à la clôture de l'exercice (Total I - Total II)	9 524 673	25 023 442	123 377 911	157 926 026

SUIVI DE LA CHARGE A PAYER POUR ENGAGEMENT DE FINANCEMENT DE FORMATION PAR MILLESIME	Antérieurs	2024	2025	TOTAL
Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice	10 778 714	103 737 122		114 515 836
Engagements bruts de financement de formation de l'année N			160 493 476	
Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N			14,50%	
Annulations théoriques engagements N			23 271 554	
Charges de formation décaissées au cours de l'exercice			33 528 336	
Extoume charge à payer pour engagements de financement de formation	10 778 714	103 737 122		114 515 836
Charges à payer pour engagements de financement de formation	2 746 934	13 342 438	103 693 586	119 782 958
Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice	2 746 934	13 342 438	103 693 586	119 782 958

EFF TRANSCO

TABLEAU DE SUIVI DU RESTANT A FINANCER PAR MILLESIME TRANSCO	Antérieurs	2024	2025	TOTAL
Montant à financer à l'ouverture de l'exercice	86 076	448 314		534 390
Engagements et compléments de l'exercice		12	132 277	132 289
Total I	86 076	448 326	132 277	666 679
Charges de formation décaissées au cours de l'exercice	46 699	279 370	49 685	375 755
Annulations de l'exercice	14 160	30 372		44 532
Total II	60 859	309 742	49 685	420 287
Montant restant à financer à la clôture de l'exercice (Total I - Total II)	25 217	138 584	82 591	246 392

SUIVI DE LA CHARGE A PAYER POUR ENGAGEMENT DE FINANCEMENT DE FORMATION PAR MILLESIME	Antérieurs	2024	2025	TOTAL
Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice	59 782	400 139		459 921
Engagements bruts de financement de formation de l'année N			132 277	
Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N			7%	
Annulations théoriques engagements N			9 259	
Charges de formation décaissées au cours de l'exercice			49 685	
Extoume charge à payer pour engagements de financement de formation	59 782	400 139		459 921
Charges à payer pour engagements de financement de formation	17 090	120 780	73 332	211 202
Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice	17 090	120 780	73 332	211 202

EFF FIPU

TABLEAU DE SUIVI DU RESTANT A FINANCER PAR MILLESIME FIPU	Antérieurs	2024	2025	TOTAL
Montant à financer à l'ouverture de l'exercice		2 589 751		2 589 751
Engagements et compléments de l'exercice		7 335	1 169 476	1 176 811
Total I	-	2 597 086	1 169 476	3 766 562
Charges de formation décaissées au cours de l'exercice		2 020 363	326 617	2 346 980
Annulations de l'exercice		91 032	182	91 214
Total II	-	2 111 395	326 799	2 438 194
Montant restant à financer à la clôture de l'exercice (Total I - Total II)	-	485 691	842 677	1 328 368

SUIVI DE LA CHARGE A PAYER POUR ENGAGEMENT DE FINANCEMENT DE FORMATION PAR MILLESIME	Antérieurs	2024	2025	TOTAL
Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice	-	2 589 751		2 589 751
Engagements bruts de financement de formation de l'année N			1 169 476	
Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N			0%	
Annulations théoriques engagements N			-	
Charges de formation décaissées au cours de l'exercice			326 617	
Extoume charge à payer pour engagements de financement de formation	-	2 589 751		2 589 751
Charges à payer pour engagements de financement de formation		485 691	842 677	1 328 368
Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice	-	485 691	842 677	1 328 368

EFF PUR

TABLEAU DE SUIVI DU RESTANT A FINANCER PAR MILLESIME PUR	Antérieurs	2024	2025	TOTAL
Montant à financer à l'ouverture de l'exercice		754 894		754 894
Engagements et compléments de l'exercice			2 342 089	2 342 089
Total I	-	754 894	2 342 089	3 096 982
Charges de formation décaissées au cours de l'exercice		542 729	327 360	870 089
Annulations de l'exercice		11 957	75 635	87 592
Total II	-	554 686	402 996	957 682
Montant restant à financer à la clôture de l'exercice (Total I - Total II)	-	200 208	1 939 093	2 139 301

SUIVI DE LA CHARGE A PAYER POUR ENGAGEMENT DE FINANCEMENT DE FORMATION PAR MILLESIME	Antérieurs	2024	2025	TOTAL
Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice		754 894		754 894
Engagements bruts de financement de formation de l'année N			2 342 089	
Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N			0%	
Annulations théoriques engagements N			-	
Charges de formation décaissées au cours de l'exercice			327 360	
Extoume charge à payer pour engagements de financement de formation	-	754 894		754 894
Charges à payer pour engagements de financement de formation		200 208	1 939 093	2 139 301
Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice	-	200 208	1 939 093	2 139 301

Événements post clôture

Néant

